

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/07/2019

OBJET :**Echange foncier - Emprises de parcelles - Contre-Allée Les Berges de la Luye****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Commune a entrepris de réaliser une contre allée cyclable et piétonne le long des berges de la Luye, depuis la future contre-allée du barreau routier de PATAC jusqu'au pont Borel.

Dans ce cadre, des négociations ont été menées avec la SARL "3E", représentée par Monsieur ESMIEU son gérant, propriétaire de la parcelle cadastrée Section CD Numéro 160.

En effet, pour la réalisation du projet, il est nécessaire que la Commune de GAP obtienne la maîtrise foncière d'une superficie totale approximative de 1312 m².

Pour ce faire, il a été convenu que la Commune de GAP et la SARL "3E" procèdent à un échange foncier aux caractéristiques suivantes :

- Cession, à titre d'échange, par la Commune au profit de la SARL "3E", d'une emprise d'environ 855 m², consistant en une bande de 8 mètres de large sur 104 mètres de long à prélever sur la parcelle communale cadastrée Section CK Numéro 177, dans le prolongement de la limite actuelle existante entre ladite parcelle et la parcelle cadastrée Section CD Numéro 160, propriété de la SARL "3E" ;
- Cession, à titre de contre-échange par la SARL "3E" au profit de la Commune de GAP, d'une emprise foncière totale d'environ 1312 m² se décomposant comme suit :
- à concurrence d'environ 310 m² en une emprise nécessaire à la réalisation de la contre-allée, à prélever sur la parcelle cadastrée Section CD Numéro 160, propriété de la SARL "3E" ;
- à concurrence d'environ 1002 m² en une emprise sise dans le prolongement de la surface acquise pour la réalisation de la contre-allée jusqu'à l'axe de la Luye ;
- Cet échange a été convenu sans soulte de part ni d'autre, mais à charge pour la Commune :
- de supporter exclusivement les frais d'établissement des différents documents géométriques nécessaires à la détermination des emprises exactes ainsi que de la superficie totale exacte nécessaire à la réalisation du projet ;
- de supporter et de réaliser le déplacement du portail et de l'accès à la casse automobile sise sur la parcelle cadastrée Section CD Numéro 160 appartenant à la SARL "3E" ;
- de supporter la fourniture et la pose d'un grillage simple torsion d'une hauteur de 2 mètres en bordure de l'intégralité de la contre-allée une fois réalisée ainsi qu'en bordure de la nouvelle limite entre les parcelles CD 160 et CK 177 du fait de l'emprise cédée à titre d'échange par la Commune au profit de la SARL.

En fonction de la superficie totale approximative, le montant de cette acquisition amiable est convenu en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Je vous propose, sur avis favorables de vos Commissions de l'Urbanisme Opérationnel et des Finances réunies respectivement les 18 et 19 Juin 2019 :

- Article 1 : d'approuver :
 - la cession, à titre d'échange, d'une emprise d'une superficie d'environ 855 m² à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section CK Numéro 177 ;
 - l'acquisition, à titre de contre-échange de diverses emprises pour une superficie totale d'environ 1312 m² à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée Section CD Numéros 160 pour la réalisation d'une contre-allée cyclable et piétonne le long des berges de la Luye ; ainsi que la prise en charge des frais de géomètre, la prise en charge et la réalisation du déplacement du portail et de l'accès actuels à la parcelle impactée, ainsi que la fourniture et la pose d'un grillage simple torsion d'une hauteur de 2 mètres le long de la contre-allée ainsi réalisée et de la nouvelle limite entre les parcelles CD 160 et CK 177 impactées ;
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à cet échange qui sera pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : - 5 JUIL. 2019

Affiché ou publié le :

- 5 JUIL. 2019

Echange d'emprises foncières - Réalisation d'une contre-allée piétonne et cyclable - Les berges de la Luye



